

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020

Présents :

Marie-Thérèse ARNAUD, Didier BASSET, Patricia BORDIER, Nathalie CRÉPIN, Christelle GÉRARD, Etienne HAÏ, Lydiwine LECLERCQ, Alexandre LEMARIÉ, Mikaël PHILIPPOT, Jean-Marc POIGNANT, Martial QUETTE, Claudine RENAUD, Marie-Claude RICHARD, Jean-Luc SIMONNET, Anne WERNET.

La séance débute à 20 h 35

Secrétaire : Mme Marie-Claude RICHARD

Ordre du Jour :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Fixation des indemnités du maire
- Fixation des indemnités des adjoints
- Délégations consenties au maire
- Charte des Élus
- Fonctionnement du conseil municipal
- Questions diverses

M. Etienne HAÏ accueille les conseillers et explique que pour procéder à l'élection du maire, il est d'usage que le doyen de l'assemblée soit nommé Président de séance et appelle Mme Claudine RENAUD à cette fonction jusqu'au point 2 de l'ordre du jour.

Cette dernière procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum étant atteint, l'assemblée peut légitimement délibérer.

1) Election du Maire

M. Etienne HAÏ présente sa candidature au poste de maire

Vote sur la candidature de M. Etienne HAÏ, Maire : **pour : 15**

2) Détermination du nombre d'adjoints

Etienne HAÏ fait part de la loi qui demande de ne pas dépasser 30 % de l'effectif légal du conseil en poste d'adjoints ; soit 5 adjoints pour notre commune.

Le nombre de 2 ou 3 adjoints fonction de la taille de la commune est mis à la discussion.

Vote est effectué sur le maintien du nombre d'Adjoint à 3 postes **pour : 14**
abstention : 1

3) Election des Adjoints

Mme Marie-Claude RICHARD présente sa candidature au poste de 1^{er} Adjoint

Vote sur la candidature de Mme Marie-Claude RICHARD **pour : 15**

M. Mikaël PHILIPPOT présente sa candidature au poste de 2^{ème} Adjoint

Vote sur la candidature de M. Mikaël PHILIPPOT

pour : 15

Mme Nathalie CRÉPIN, présente sa candidature au poste de 3^{ème} Adjoint

Vote sur la candidature de Mme Nathalie CRÉPIN

pour : 15

3) Fixation des indemnités du Maire

A l'unanimité des membres présents, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de fixer, pour la durée du mandat, l'indemnité de fonction à attribuer au Maire suivant le pourcentage de la strate de population de 500 à 999 habitants, au taux de 40,3 % de l'indice IB 1027 soit mensuellement 1 567 € brut

pour : 15

4) Fixation des indemnités des Adjoints

A l'unanimité des membres présents, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de fixer, pour la durée du mandat, l'indemnité de fonction à attribuer aux Adjoints suivant le pourcentage de la strate de population de 500 à 999 habitants, au taux de 10,7 % de l'indice IB 1027 soit mensuellement 416 € brut

pour : 15

5) Délégations consenties au Maire

M. Etienne HAY procède à la lecture des différentes délégations consenties au maire d'une commune pour faciliter l'organisation et le travail administratif sans pour autant avoir à réunir le conseil municipal.

pour : 15

6) Charte des élus

Lecture est effectuée par M. le Maire de la charte de l'élu telle que présentée dans le Code Général des Collectivités Territoriales et un exemplaire est distribué à chaque membre du conseil.

7) Fonctionnement du Conseil Municipal

M. Etienne HAY expose à l'assemblée le rôle et le fonctionnement du Conseil Municipal

8) Questions diverses

Il est décidé que la prochaine séance de conseil aura lieu courant juin pour le vote du budget entre autres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45

Vu par nous, Etienne HAY, Maire de la commune d'EPAUX-BEZU, pour être affiché le 05 juin 2020

A EPAUX-BEZU, le 05 juin 2020
Le Maire, Etienne HAY